



## Problèmes avec ma hiérarchie pour des raisons de santé

-----  
Par milgram

Bonjour à tous,

Je viens vous voir car je pense que vous pouvez m'aider.

Je suis fonctionnaire au ministère de l'Intérieur. J'ai également une reconnaissance de travailleur handicapé de 50 à 80% ainsi qu'une orientation en milieu protégé (que je n'ai jamais montrée par peur d'être écarté).

Je ne suis pas adapté à mon poste actuel. Après avis de la médecine de prévention, le ministère me recherche un poste adapté.

Néanmoins, en attendant, c'est très chaud. Je suis de nouveau lauréat du concours de cette année et ait le choix entre 80 postes (non adaptés). Ma hiérarchie me pousse à prendre l'un de ces postes. On m'a même proposé de prendre le poste d'agent greffe, ce qui démontre le mépris qu'on me témoigne car il est évident que la technicité de ce poste me mettra davantage en échec. On m'accuse notamment de me servir d'eux comme "roue de secours".

On m'a dit qu'on avait déjà fait un rapport sur moi, et qu'à terme je serai révoqué. Je ne comprends pas, ne faut-il pas avant me trouver un poste, ou peut-on me révoquer avant (de me le trouver) ? Cette situation me perturbe énormément et je suis donc en arrêt jusqu'à Vendredi inclus.

Parallèlement, j'ai une autre question qui n'a rien à voir.

Si je prends un nouveau poste au 1er septembre au sein du ministère auquel je suis affecté actuellement, puis-je bénéficier d'un détachement de droit pour une réussite à un concours dans un centre de préparation à un concours ? (jai déjà fait la demande). On va en effet me délivrer dans les prochains jours un arrêt de détachement pour suivre cette préparation du 1er Octobre au 1er avril 2023. J'ai peur qu'on me dise dans mon nouveau service que ce n'est possible. Je vous remercie beaucoup !